

Division  
de l'Organisation Scolaire

Référence :  
N°2012

Dossier suivi par  
Anne-Sophie COINT  
Téléphone  
03 22 71 25 26  
Fax  
03 22 71 25 13  
Mél.  
ce.dos80@ac-amiens.fr  
4, rue Germain Bleuet  
BP 2607  
80026 Amiens cedex 1

Amiens, le 3 septembre 2012

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
des Services de l'Education Nationale,  
directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et Messieurs  
Les Directrices et Directeurs d'Ecole  
Mesdames et Messieurs  
Les Institutrices et Instituteurs  
**Pour attribution**

s/c de Mesdames et Messieurs  
Les Inspectrices et Inspecteurs

**OBJET : Constat de rentrée des effectifs d'élèves des écoles publiques  
Année scolaire 2012/2013**

Comme l'an dernier, le constat d'effectifs 2012/2013 sera élaboré **exclusivement** à partir de la Base Elèves 1er degré (BE1D).

Afin que cette opération se déroule le mieux possible, il est nécessaire que vous procédiez aux opérations suivantes dans les premiers jours de la rentrée scolaire 2012/2013 :

- vérifier que les élèves « admis définitifs » de l'année 2011-2012 et qui sont restés dans l'école, ont bien été récupérés, suite à l'enregistrement des décisions de passage, dans l'état « admis définitif » au titre de l'année scolaire 2012-2013 et qu'ils possèdent leur INE,

- réactualiser dans le dossier de l'élève, si besoin, les données basculées au titre de l'année 2012-2013,

- enregistrer les admissions définitives des nouveaux présents dans l'école,

- **radier** les élèves qui ne se sont pas présentés à la rentrée (impératif pour éviter la création de doublons),

- vérifier que tout les élèves admis définitivement sont répartis dans une classe,

- vérifier que les constitutions de dossier unique se sont bien passées. En cas de blocage de la procédure d'admission définitive, il est nécessaire selon les cas soit de compléter les données nécessaires à l'INE, soit de fusionner les doublons (menu « Elèves/admission/gestion de l'admission définitive/traitement des admissions définitives bloquées »),

- vérifier que l'attribution de l'INE est effective pour les nouveaux présents dans l'école.

Pour que les élèves puissent être comptabilisés dans le constat d'effectifs, il est **impératif** que :

- les admissions définitives soient enregistrées à une date d'effet comprise **entre le mardi 4 et le lundi 24 septembre minuit**,
- les répartitions des élèves dans les classes soient réalisées **avant le 24 septembre**.

La campagne de validation des effectifs dans la BE1D débutera le **24 septembre 2012**. La date limite est fixée au **27 septembre 2012** délai de rigueur. Au delà, toute validation sera impossible. La date d'observation est fixée au **24 septembre 2012**. Une demande de validation vous sera transmise par courrier électronique.

En cas de difficultés, je vous demande de vous rapprocher de votre animateur TICE de circonscription ou de joindre la plate-forme académique (PFA), par téléphone au 03.22.82.37.40.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CL' or similar, written in a cursive style.

Claude Legrand